

---

# MEMORANDUM

*Relatif aux documents sur la Tenure Seigneuriale, imprimés en vertu d'une adresse de l'Assemblée Législative, dans la session de 1851.*

Le premier volume, contient les titres de concessions en fief, etc., extraits des cahiers et régîtres d'intendance, ainsi que des concessions à titre de cens et rentes.

Plusieurs titres se trouvent répétés dans le français de ce volume, parceque les régîtres dont ils ont été extraits, contiennent quelquefois deux titres de concession pour la même étendue de terre, l'un daté à Montréal et l'autre à Québec, et aussi parceque l'on a été obligé d'employer plusieurs copistes sur des régîtres différents, qui contiennent les mêmes titres, et que le temps n'a pas permis de comparer les diverses copies, qui de suite étaient mises entre les mains de l'imprimeur. Ces doubles ne se rencontrent pas dans la version anglaise.

Le second volume, contient des Edits, Ordonnances et Arrêts relatifs à la Tenure Seigneuriale.

Le troisième volume, contient un extrait des procédés d'un comité du Conseil relativement au changement de tenure dans la Province de Québec en 1790, et le rapport des commissaires nommés sur la Tenure Seigneuriale, conformément à une adresse de l'Assemblée Législative du 7 septembre 1841.

Le quatrième volume, contient la correspondance entre le Gouvernement Français et les Gouverneurs et Intendants du Canada, relative à la Tenure Seigneuriale, telle qu'obtenue des archives du département de la Marine et des Colonies, à Paris, par l'entremise de M. Faribault, lors de sa mission en Europe, en 1851, dont partie se trouve aussi insérée à la fin du troisième volume, la correspondance entre le Bureau Colonial et les Gouverneurs du Canada, relative à la Tenure Seigneuriale et Féodale, mise devant le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative en vertu d'adresses spéciales à cet effet, et une décision rendue sur appel devant le Conseil Militaire de Montréal, le 20 avril 1762, dans une cause relative à certains droits seigneuriaux que le Sr. J.-Bte. le Duc, Seigneur de l'Isle Perrot, prétendait lui être dûs par le nommé Joseph Hunault, habitant du dit lieu.

Ce dernier document n'a été trouvé que tout récemment.

---